

PRÉSENTATION

**PROJET SPORTIF FÉDÉRAL**

**CAMPAGNE 2025**

**CLUBS**



# PSF 2025 / Sommaire



**01**

Cadre général

**02**

Les critères d'éligibilité

**03**

La demande de subvention

**04**

Les axes prioritaires

**05**

Les Comptes-Rendus Financiers

**06**

Les ressources annexes



## PSF 2025 / 01. Cadre général - Présentation du PSF

Le **Projet Sportif Fédéral** (PSF) est un dispositif de soutien financier en collaboration avec l'**Agence nationale du sport** (ANS).

Il joue un rôle clé dans la stratégie de développement de la FFBoxe, **visant à promouvoir et renforcer la pratique de la boxe sur l'ensemble du territoire.**

**Objectifs : Apporter un soutien financier aux projets structurants** portés par les structures affiliées, en veillant à leur alignement avec les axes de développement définis par la Fédération.

### BILAN CAMPAGNE 2024

**918 500 €**

dépensés dont 54%  
pour les clubs

**160**

structures financées  
dont 124 clubs

**431**

projets d'actions déposés  
(79 % financés)

# PSF 2025 / 01. Cadre général - Calendrier prévisionnel

24 MARS 2025



**Ouverture de la campagne PSF 2025**

Diffusion des notes de cadrage CR-CD + Clubs

Accompagnement des structures par la fédération

Dépôts des demandes de subvention sur Le Compte Asso

28 AVRIL 2025



**Clôture de la campagne PSF 2025**

MAI 2025

Instruction des demandes de subvention clubs (niveau régional)

FIN MAI 2025

Commission fédérale d’instruction

Finalisation de l’instruction des dossiers de demandes de subvention Clubs + CR-CD

JUIN > AOUT 2025

Proposition à l’ANS des montants relatifs aux projets retenus

Mise en paiement des subventions par l’ANS

## PSF 2025 / 02. Les critères d'éligibilité

Afin d'être éligible au PSF, les porteurs de projets (clubs) doivent respecter les critères d'éligibilité suivants :

- ▶ Être affilié à la FFBoxe depuis au moins 1 saison sportive révolue
- ▶ Avoir minimum 50 licences actives à la date d'ouverture de la campagne PSF 2025  
(Minimum 25 licences actives pour les territoires ultramarins)
- ▶ Créer maximum 2 projets d'actions par club (regroupés dans un seul dépôt)
- ▶ Les actions menées doivent impérativement débiter l'année de l'attribution de la subvention.

**Lors de la demande de subvention, il est important de suivre les seuils et plafonds de financement suivants :**



- ▶ Seuil financier de l'aide fixé à minimum 1 500 €  
(Le total des coûts des actions présentées doit être au minimum de 3 750 € pour une subvention de 1 500 €)

(1 000 € pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population ZRR // Montant abaissé à 2 500 € pour les structures dont le siège social se situe en ZRR, pour une subvention minimale de 1 000 €.)

- ▶ Le montant de la subvention ne peut excéder 40% du budget de la demande

Au-delà des critères d'éligibilité fixés ci-dessus, les structures sont également dans l'obligation de transmettre pour toute demande PSF des documents administratifs  
(Voir ci-joint [PSF 2025 - Liste des pièces justificatives](#)).

# PSF 2025 / 03. La demande de subvention

## PROJET ASSOCIATIF

**Document qui définit les fondements et les actions d'une structure.**  
Réalizable pour chaque année ou pour chaque olympiade (2025-2028).

Possibilité de structurer le projet associatif autour des éléments suivants :

**Fondements de la structure** (création, principes et objectifs de l'association) - **Principaux objectifs stratégiques** (orientations et domaines d'intervention) - **Public cible** (identification des bénéficiaires du club) - **Actions et moyens mis en place** (différents projets et activités menés).

## COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat doit porter sur le **dernier exercice comptable finalisé** et doit y figurer **l'ensemble des recettes et dépenses effectuées sur cette année.**

Pour les comptes de résultat de clubs omnisports, il est essentiel que ces structures intègrent spécifiquement une comptabilité distincte pour leurs sections boxe.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le rapport d'activité est un **document qui présente de façon synthétique l'activité de l'association.**

Dans le cadre d'une demande de subvention PSF, la fédération attend la transmission d'un **Compte-Rendu d'Assemblée Générale ordinaire de l'association.**

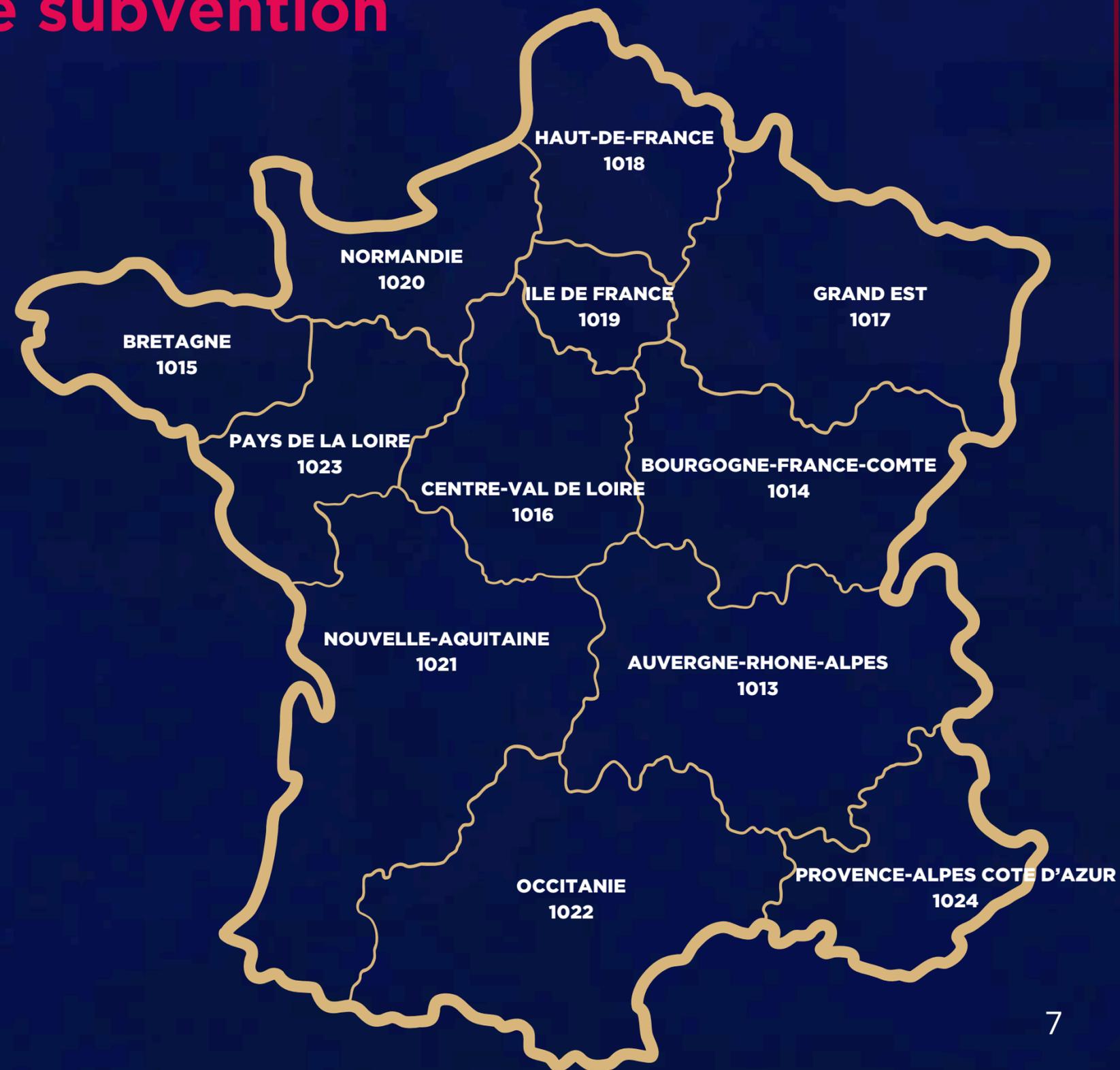
## BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget prévisionnel déposé doit concerner **celui de la structure** et non celui du projet.

Pour les budgets prévisionnels de clubs omnisports, il est essentiel que ces structures intègrent spécifiquement une comptabilité distincte pour leurs sections boxe.

# PSF 2025 / 03. La demande de subvention

Pour déposer un dossier de demande de subvention PSF, un code (selon la région à laquelle la structure appartient) doit être **impérativement** saisi en début de procédure sur **Le Compte Asso** (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>) afin que le dossier puisse parvenir à la fédération (et non auprès d'une autre fédération ou autre organisme).



## **PSF 2025 / 04. Les axes prioritaires**

Le PSF vise à soutenir les clubs dans leur développement en leur apportant des financements ciblés.

Chaque projet doit s'inscrire dans une démarche cohérente et structurée, en lien avec la stratégie globale du club et les orientations fédérales.

Les actions mises en place doivent obligatoirement correspondre à l'un des 6 axes prioritaires de développement de la FFBoxe :

- 01** *Formation des dirigeant(e)s, encadrant(e)s, officiel(le)s*
- 02** *Développement de la pratique pour tou(te)s*
- 03** *Féminisation de la pratique*
- 04** *Boxe santé / Bien-être*
- 05** *La sensibilisation aux conduites déviantes*
- 06** *Générer de l'activité compétitive*



# PSF 2025 /

## 04. Formation des dirigeant(e)s, encadrant(e)s, officiel(le)s

### Les formations fédérales pour encadrant(e)s :

- ▶ Assistant prévôt boxe
- ▶ Prévôt fédéral boxe
- ▶ Animateur Aéroboxe
- ▶ Prescri'boxe
- ▶ Handi-boxe
- ▶ Intervenant de boxe en milieu carcéral
- ▶ Cutmen boxe
- ▶ Préparation mentale boxe

### Les formations fédérales pour officiel(le)s (BA/BEA)

- ▶ Juge arbitre boxe éducative assaut
- ▶ Juge-arbitre boxe amateur (Régional/Interrégional/National)
- ▶ Chronométrateur boxe
- ▶ Délégué de réunion boxe

### Les formations de dirigeant(e)s

Toute formation externe permettant de former le licencié aux responsabilités des dirigeants d'associations afin de professionnaliser la structure.

Pour plus d'informations sur les formations FFBoxe :

<https://www.ffboxe.com/formations/>

# PSF 2025 /

## 04. Développement de la pratique pour tou(te)s

### Mise en place d'actions de promotion/initiation en faveur de publics cibles

Tous projets d'accueil des publics suivants sont éligibles :

- ▶ Personnes en situation de handicap (pour toute demande de projet il est obligatoire de référencer la structure sur le handiguide des sports du Ministère)
- ▶ Jeunes du milieu scolaire
- ▶ Publics défavorisés issus de zones carencées (QPV et ZRR)



### Aide au développement de partenariats avec des structures sociales et solidaires

La FFBoxe est attentive aux partenariats relatifs à l'inclusion sociale par la boxe, entraînant, a posteriori, une prise de licences.

Ainsi, tout projet favorisant le développement de la discipline et permettant de licencier un public étant initialement éloigné de la pratique est susceptible de recevoir une aide dans le cadre du PSF.

## PSF 2025 / 04. Féminisation de la pratique



LADIES  
BOXING  
FFBOXE

### Développement de la pratique féminine en organisant des événements à destination du public féminin

- Favoriser la pratique féminine et tout projet proposant une diversification de l'offre pour les filles (loisir, aéroboboxe, BEA ou amateur)
- Offrir à ce public de nombreuses manifestations et opérations permettant de faire boxer les filles

### Organisation d'une étape du Ladies Boxing Perf

La FFBoxe délègue l'organisation d'événements amateurs 100% féminin aux structures affiliées => améliorer le niveau de pratique des boxeuses et accroître les effectifs féminins.

### Participation à une étape du Ladies Boxing Perf

La participation aux étapes du Ladies Boxing Perf permettra aux boxeuses d'accéder a posteriori aux championnats régionaux/nationaux et de se préparer au mieux pour ces échéances.

### Valorisation de l'entrée en formation pour les féminines

Un soutien sera apporté aux clubs favorisant la formation de dirigeantes, d'officielles ou encore de cadres.

# PSF 2025 /

## 04. Boxe santé / Bien-être

Favoriser la promotion de la boxe comme un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être.

### La prévention / santé des pratiquants

- ▶ Les aspects médicaux (traumatologie, dopage, ...)
- ▶ La formation au PSC1
- ▶ La diététique et nutrition

Pour plus d'informations sur Prescri'boxe :

<https://www.ffboxe.com/prescriboxe/>

### Obtention du Label Prescri'boxe et accueil de licenciés atteints d'ALD

Toute structure souhaitant développer la pratique de la boxe éducative auprès de personnes atteintes d'Affection de longue durée (ALD) doit avoir un(e) cadre technique formé « Prescri'boxe ».

Une fois ce cadre technique formé, le club obtient le Label Prescri'boxe.

**PSF 2025 /**

## **04. Sensibilisation aux conduites déviantes**

**En partenariat avec des associations locales/établissements/institutions, la FFBoxe encourage la mise en place d'actions relevant de ces thématiques :**

- ▶ Les actions de prévention des violences physiques et/ou psychiques
- ▶ Laïcité et prévention de la radicalisation
- ▶ Lutte contre les addictions
- ▶ Toutes formes de discrimination



**PSF 2025 /**

## **04. Générer de l'activité compétitive**

**Favoriser l'organisation de manifestations locales, départementales, régionales, nationales dans l'optique de rencontres pour le plus grand nombre.**



### **Types de manifestations éligibles**

- ▶ Organisations BA ou BEA
- ▶ Organisations de galas mixtes comprenant a minima 6 combats amateurs et/ou assauts BEA
- ▶ Aide au déplacement/CFA sur la métropole pour les clubs ultramarins
- ▶ Rencontres locales, départementales, régionales, interrégionales
- ▶ Compétitions nationales

# PSF 2025 / 05. Les Comptes-Rendus Financiers

## PROJETS SUBVENTIONNÉS EN 2025

Toute structure subventionnée doit **obligatoirement** transmettre le compte-rendu financier (CRF) de chaque action subventionnée avant le **30 juin 2026** via son espace Le Compte Asso.

**Pour les projets subventionnés en 2024, transmettre les CRF avant le 30 juin 2025 !!!**

## LES DIFFÉRENTS CAS DE REVERSEMENT

- Une subvention partiellement ou totalement non consommée
- Une subvention supérieure au coût total de l'action
- Un budget réalisé correspondant exactement au budget prévisionnel, à l'euro près
- Une appréciation « Action impossible à évaluer », liée à un manque de données ou de justifications
- Un report d'action



**Vérifier que le CRF est complet et que le budget tend vers l'équilibre avant la transmission**

# PSF 2025 / 06. Les ressources annexes

## LES DIFFÉRENTES RESSOURCES



[PSF 2025 - Pièces justificatives](#)

[PSF 2025 - Guide LCA - Créer un compte Le Compte Asso](#)

[PSF 2025 - Guide LCA - Compléter les informations administratives](#)

[PSF 2025 - Guide LCA - Joindre un document](#)

[PSF 2025 - Guide LCA - Faire une demande PSF](#)

[PSF 2025 - Guide LCA - Saisir un compte-rendu financier](#)

[PSF 2025 - Territoires carencés](#)



# DEROO Clément

---

## Chargé de projet PSF FFBOXE

[projet-sportif-federal@ff-boxe.com](mailto:projet-sportif-federal@ff-boxe.com)

01 84 16 49 05

